

Document Consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du territoire de démocratie sanitaire de l'HERAULT

prenant en compte l'arrêté n°2022-2225 du 16 juin 2022, l'arrêté n°2022-4600 du 3 octobre 2022 et l'arrêté n°2023 – 1156 du 24 mars 2023

Article 1 : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- 1a) **Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements**

Titulaires	Suppléants
Mme Carole GLEYZES Directrice du CH BEZIERS (FHF)	Mme Florence FRIES Directrice CH CLERMONT L'HERAULT (FHF)
M. Nicolas DAUDE Directeur Polyclinique ST PRIVAT (FHP)	M. Guillaume PONSEILLE Directeur Clinique du Millénaire MONTPELLIER (FHP)
M. Jean-Marc GAFFARD Directeur territorial Languedoc-Mutualité (FEHAP)	M. Laurent RAMON Directeur Clinique St Jean Sud de France ST JEAN DE VEDAS (FHP)
Dr Delinger DOIZE FAURE Présidente CME CH CLERMONT L'HERAULT (FHF)	Dr. Jacques COLLAVOLI Président CME CH BEDARIEUX (FHF)
Dr Bertrand ABBAL Président CME Clinique du Millénaire MONTPELLIER (FHP)	Dr Lisa GAFFINO Président CME Cliniques STER (FHP)
M. Sébastien CARRERE Président CME ICM MONTPELLIER (UNICANCER)	Dr Jacques COLLAVOLI Président CME CH BEDARIEUX (FHF)

Le reste inchangé.

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
M. Eric PONCE Directeur EHPAD « Jean Périquier » MONTPELLIER	Mme Marion MONIER BERTRAND Directrice de l'action médico-sociale CH BASSIN DE THAU
Mme Christine VILACEQUE BRINIS Directrice EHPAD Les Monts d'Aurelle MONTPELLIER	M. Patrice LEMOINE Directeur EHPAD Résidence St Louis du golfe LA GRANDE MOTTE
M. François CLERGET Directeur général Association Départementale PEP 34	M. Romaric BRUIANT Directeur Général APEAI OUEST HERAULT
M. Pascal BROUSSE Directeur général GIHP LR	Mme Line ROMERO Présidente APSH 34
M. Frédéric METGZER Directeur Pôle APF34	Mme Sylvie LOURIAC Directrice générale ADMR 34

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Raphaëlle GHOUL CODES 34	M. Hervé BARTHOMEUF Directeur AMT Arc en Ciel
Mme Françoise CLERC Présidente de l'association Grande-Motte Environnement	M. Hassen HICHRI Biofaç Laboratoires Analyses Montpellier
M. Frédéric HOIBIAN Directeur général ADAGES	M. Romain CLERVOY Coordinateur médical Réseau Périnatalité Occitanie

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
Dr Serge GROMOFF URPS Médecins	Dr Williams FRAISSINET URPS Médecins
Dr Jean-Marc LARUELLE URPS Médecins	Dr Dominique MARTINEZ URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
M. Arnaud BARBIER URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Mme Pauline FROMENT URPS Biologistes
M. Sébastien BRUN URPS Pharmaciens	Mme Catherine GREFF URPS Infirmiers
Mme Tiphaine AUMONT URPS Orthophonistes	Mme Anne-France VEDRINE URPS Infirmiers

- **1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente**

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- **1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Fatima BOUGHAF Préfiguratrice DAC34	A désigner
Mme Adeline CANCEL MSP ST PONS DE THOMIERES	Mme Gaëlle BACOU MSP LUNELLOISE
Mme Florence PUCHERAL CPTS Pays de THAU	A désigner
M. Cyril MAULON Centre de santé Human Santé	Mme Camille PICARD Centre de santé Human Santé
Mme Véronique THALIC Equipe de soins primaires VAL DE BOYNE	Mme Agatha GUERRIERI Equipe de soins primaires VAL DE BOYNE

- **1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements**

Titulaire	Suppléant
M. François BERARD Directeur Adjoint CHU MONTPELLIER	Mme Isabelle QUERE HAD CHU MONTPELLIER

- **1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre**

Titulaire	Suppléant
Dr Jean-Michel PRATICO CDOM 34	Dr François ANTONIOU CDOM 34

Article 4 : Le 2^{ème} collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
M. Gérard DESPESSE France Alzheimer Hérault	Mme Nathalie BLANCHARD Association Huntington France
M. Claude RICO Président UDAF 34	M. Yves BAILLEUX MOREAU Administrateur UDAF
Mme Annie Morin Association France Rein	Mme Alexandra LORRIN Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)
Mme Catherine CHAPTAL APF34	A désigner
M. Michel DARDE UFC Que Choisir LR	Mme Martine TROUGOUDOFF UFC Que Choisir
Mme Annick SARRAT Sésame Autisme	A désigner

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
M. Bernard VERINE Administrateur FAF – LR	A désigner
Mme Danièle PREVOSTI Union Nationale de Famille et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)	Mme Véronique PEYRET Sésame autisme
M. Jean-Claude JAMOT Génération Mouvement	A désigner
M. Simon SITBON Union Territoriale des Retraités - Confédération Française Démocratique du Travail (UTR34 CFDT)	A désigner

Article 5 : Le 3^{ème} collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

Titulaire	Suppléant
Mme Claire GATECEL Conseillère régionale	Mme Sylvie THOMAS Conseillère régionale

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
M. Sébastien CRISTOL Conseiller départemental	Mme Audrey IMBERT Conseillère départementale

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
Docteur Anne ALAUZEN Directrice de la Protection Maternelle Infantile	Mme Nathalie GARDON Directrice adjointe de la Protection Maternelle Infantile

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
Mme Gaëlle LÉVÊQUE Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Lodevois et Larzac	M. Jean-Luc REQUI Président de la Communauté de Communes du Lodevois et Larzac
M. Jean-François SOTO Président de la Vallée de l'Hérault	A désigner

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
M. Stéphane CATANIA Maire de LAURET	M. Serge CASTAN Maire d'AVENE
M. Francis BARDEAU Maire de NEBIAN	Mme Béatrice NEGRIER Maire de PLAISSAN

Article 6 : Le 4ème collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
M. Richard LIGER Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)	M. Nicolas CADENE Directeur départemental Adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux et régionaux de la sécurité sociale**

Titulaire	Suppléant
M. DEGOUTIN Eric CPAM 34	Mme Anne ROCHAS CARSAT LR
M. Jack GAUFFRE MSA	M. Roland CALAC MSA

Article 7 : Le 5^{ème} collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

Titulaires
M. Jean-Marc DURAN Fédération Nationale de la Mutualité Française
M. Régis LAUTREC

MAJ le 24 mars 2023